

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG
CANTON DE TOURLAVILLE
COMMUNE DE DIGOSVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Objet : ARRÊTÉ DE VOIRIE
ELAGAGE 16 CHEMIN DU HAMEAU GIOT

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIGOSVILLE,

Vu le code la voirie routière,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

Vu la demande de M. et Mme ANQUETIL Jean-Michel domiciliés 16 Chemin du Hameau Giot pour occuper le domaine public dans le cadre de travaux d'élagage en bordure de route par l'entreprise Arbo-scie de Bricquebec,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures dans le but de garantir la sécurité pendant la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

En raison **des travaux d'élagage**, la circulation sera interdite le **jeudi 2 avril 2026** Chemin du Hameau Giot au niveau du numéro 16.

ARTICLE 2 :

Le stationnement de tous véhicules sera interdit à proximité immédiate des travaux (hormis ceux de l'entreprise).

ARTICLE 3 :

Une pré-signalisation devra être mise en place Chemin du Hameau Giot à l'intersection avec la Route de la Croix Fresville.

ARTICLE 4 :

Le demandeur devra prendre les mesures nécessaires pour permettre aux riverains d'accéder librement à leur domicile. La commune décline toute responsabilité en cas de dommages. Il devra remettre les lieux en état.

ARTICLE 5 :

Le demandeur devra prendre les mesures nécessaires pour permettre le passage des véhicules de secours et de Gendarmerie.

ARTICLE 6 :

Le commandant de la brigade de gendarmerie, le requérant sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans le délai de 2 mois à partir de sa publication.

ARTICLE 8 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie Nationale de Saint-Pierre-Eglise
- M. et Mme ANQUETIL Jean-Michel
- L'entreprise Arbo-scie de Bricquebec
- Sdis

Fait à DIGOSVILLE, le 31/03/2026

LE MAIRE,

